

syndicalisme

universitaire

n° 637 bis du 5 novembre 1974

sgen

cfdt

syndicat général
de l'éducation nationale
C.F.D.T.

élections au c.e.g.t.

s.g.e.n. présent !

Le S.G.E.N.-C.F.D.T. sera présent aux élections pour le Conseil de l'Enseignement Général et Technique, avec des candidats dans tous les collèges électoraux.

Pour le S.G.E.N., il ne s'agit pas seulement de l'acte traditionnel conduisant à une appréciation de sa représentativité et de son audience (appréciation relative d'ailleurs puisque les auxiliaires et stagiaires ne votent pas, et que des collèges électoraux très variés diluent les diverses catégories).

Face à la composition et au rôle du C.E.G.T., le S.G.E.N.-C.F.D.T. se place à la fois sur le plan syndical, pédagogique, et revendicatif. Le C.E.G.T. est représentatif d'une certaine conception de l'enseignement, son rôle étant de formuler des avis sur les règlements touchant les programmes, examens, diplômes, etc...

Il n'a de pouvoir que consultatif : les avis formulés sont nettement orientés par la composition de cet organisme (administration, syndicats de la F.E.N. et autres, personnalités extérieures : A.P.E., enseignement privé, etc...), et le pouvoir n'est pas obligé d'en tenir compte.

Devant la crise de l'école qui a motivé les commissions E. FAURE, la commission JOXE, le colloque FONTANET et les groupes HABY, on ne peut majorer le rôle que peut jouer le C.E.G.T... Le S.G.E.N.-C.F.D.T. a choisi la lutte syndicale dans les établissements, et surtout les terrains, pour appuyer ses perspectives de transformation de l'école qui sont aussi celles de la C.F.D.T. :

- pour une Education Nationale au service des travailleurs,
- contre l'actuel processus sélectif et ségrégationniste,
- pour une cohérence entre les diverses phases éducatives, pour une formation initiale en perspective de formation continue,
- pour la sauvegarde et le développement du service public.

En votant S.G.E.N.-C.F.D.T., vous choisirez ces perspectives et cette lutte.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T.



pour l'école au service des travailleurs

pour la défense des travailleurs de l'école

l'action syndicale

pourquoi et comment ?

Pour le SGEN-CFDT, l'action syndicale est le moyen d'assurer la défense individuelle et collective des personnels, la défense du service public et l'avancée de ses propres objectifs. La négociation, menée dans un rapport de forces établi par cette action syndicale, fait constater ce qui peut être arraché aux forces dominantes du capitalisme, au gouvernement et à ses représentants. Mais, syndicat confédéré et partie prenante dans la lutte des classes, le SGEN-CFDT ne saurait accepter une politique dite contractuelle où la préoccupation politique de régulation des rapports de travail et de « paix sociale » masque l'exploitation des travailleurs.

Objectifs et action

Dans cette même perspective, le SGEN-CFDT a élaboré une plate-forme cohérente :

- Pour la garantie et la sécurité d'emploi,
- Pour la progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat,
- Contre la sélection sociale dans et par l'Education Nationale,
- Contre l'autoritarisme administratif, le renforcement de la hiérarchie et la répression,
- Pour le droit collectif à l'innovation pédagogique et scientifique, à la formation initiale et permanente.

Sur la garantie et la sécurité d'emploi, le SGEN-CFDT poursuit une action ininterrompue, même quand une action commune n'est pas acceptée par d'autres organisations syndicales (grèves tournantes du SGEN-CFDT en mars-avril 1973).

Cette année, dès la rentrée scolaire de septembre, le SGEN-CFDT a lancé son action « effectifs-emploi », à laquelle ont déjà participé une centaine d'établissements du 1er et du 2nd degrés, et simultanément une campagne sur les effectifs dans les maternelles.

Cette action vise, par la réduction de fait des effectifs des classes,

— à créer les conditions de l'efficacité de l'acte pédagogique,

— à montrer que la stagiarisation et la titularisation des personnels remplaçants et auxiliaires sont réalisables tout en développant le recrutement de nouveaux titulaires parmi les étudiants diplômés,

— à améliorer les conditions de travail des jeunes en formation et des personnels,

— à assurer le contrôle par les personnels et les usagers de tout ce qui conditionne la vie scolaire.

Une action parallèle est en préparation sur les barèmes de dotation des établissements en personnels de service, d'administration et d'intendance.

La pratique syndicale

Il est indispensable d'affirmer publiquement des revendications, y compris par la grève. Il faut aussi poser les problèmes sur le terrain, dans la réalité du vécu. C'est ce à quoi tend le SGEN-CFDT dans son action « effectifs-emploi ».

Du même coup, il montre quelle est sa pratique syndicale :

- liaison entre l'action revendicative et l'action sur la pratique enseignante et la vie scolaire,
- décisions d'action délibérées au niveau des sections ou des secteurs de base,
- recherche de modalités nouvelles d'action,

L'unité d'action

C'est donc sur ses objectifs propres en proposant ses modalités d'action que le SGEN-CFDT recherche l'unité d'action ou, à défaut, des actions communes. Il a même montré, dans la période du 10 au 18 octobre 1974, qu'il savait surmonter les refus qui lui étaient opposés, afin de contribuer au rassemblement de la masse des personnels contre la politique gouvernementale dans l'EN. La FEN et le SNI, par leur refus (confirmé le 15 octobre devant une délégation CFDT) de toute discussion avec le SGEN-CFDT, portent la responsabilité de l'absence d'unité d'action au plan national.

Cette attitude est nuisible aux intérêts des jeunes en formation et des personnels. Elle constitue un obstacle supplémentaire à la réalisation, à plus ou moins long terme, de l'unité organique entre les organisations syndicales ; en effet, cette réalisation suppose préalablement l'acceptation d'une réelle unité d'action, fondée sur l'alliance entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes professions, unis dans un combat commun et animés par des perspectives communes qui, pour la CFDT, sont exprimées dans son option pour le socialisme démocratique et autogestionnaire.

Roger Lépiney

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE
Bulletin hebdomadaire du SGEN-CFDT
Directeur de la publication : Jacques George
Rédacteur en chef : Alain Fouqué
Abonnement : 60 F
Syndicat général de l'Education Nationale - CFDT
5, rue Mayran - 75009 PARIS
526.72.31 - 526.53.79 - 280.62.43
Imprimerie spéciale de S.U. 76190 YVETOT.
CADET-PHOTOCOMPOSITION

enseignements technologiques cet et lycées techniques

défendre et valoriser l'enseignement technologique

Dans une situation dominée par les lois de juillet 1971 et par leur utilisation au profit des intérêts privés, le S.G.E.N. poursuivra au C.E.G.T. sa lutte contre toutes les formes d'atteinte au Service Public dans les programmes, les méthodes, les contenus et la vie scolaire.

POINTS CLES

Une éducation technologique

Son action se portera également, en cette période de projet de réforme sur les structures, notamment en ce qui concerne le premier cycle, pour une transformation fondamentale qui permette un véritable choix de la part des jeunes, pour lesquels toute l'information, la réflexion, l'affrontement avec le concret doivent être conçus non plus comme une formation marginale, mais comme une formation intégrée.

Une suppression des disparités

La lutte du S.G.E.N. C.F.D.T. contre la division sociale du travail caractérisée par la division technique (que les modes de formation, la multiplicité des diplômes, leur hiérarchisation perpétuent) s'inscrit dans un double objectif : en direction des jeunes travailleurs en formation que sont les élèves, en direction des personnels pour un cadre-unique, la discrimination entre personnels correspondant à celle entre les élèves.

Contenus et programmes

Un double souci, étayé par ses principes de base, motive le S.G.E.N. C.F.D.T. : mettre à égalité les contenus généraux et technologiques, développer la réflexion et l'analyse visant à la formation du citoyen d'une part — formation initiale organisée en perspective de la formation continue, autorisant adaptation et conversions, dans le même temps que sera facilitée l'adaptation au premier emploi, d'autre part.

Le contrôle continu

Favorable à l'expérimentation — dont celle du contrôle continu — le S.G.E.N. C.F.D.T. en refuse la gé-

néralisation tant que toutes les conclusions n'en seront pas tirées et émet les plus expresses réserves à l'égard de l'application de cette méthode aux formations privées. Ceci s'ajoute aux autres réserves : étude préalable des incidences sur le service des personnels, recherche pédagogique sclérosée par des limites administratives arbitraires.

L'alternance

La position du S.G.E.N. C.F.D.T. est claire à l'égard de la formation alternée : cette formule doit se situer exclusivement au niveau de la cohérence pédagogique et ne doit pas être motivée par des intérêts particuliers ou des groupes de pression dont la loi Royer est la parfaite illustration.

Animation pédagogique

Le S.G.E.N. C.F.D.T. refuse la conception de l'Inspection basée sur la notation et la sélection et demande une véritable animation pédagogique des équipes interdisciplinaires, seules susceptibles d'appréhender l'ensemble des données pédagogiques.

Le S.G.E.N. condamne également la notation administrative, instrument privilégié d'un mode de relation et d'autorité, incompatible avec la prise de responsabilité des travailleurs de l'Education Nationale.

Conditions de service et d'enseignement

Les conditions de travail des enseignants conditionnent la qualité de la formation, qu'il s'agisse des effectifs d'élèves, en prenant en compte la spécificité des enseignements technologiques, des maxima de service ou des moyens d'aide et d'assistance technique et pédagogique.

Rémunérations et carrières

La situation inadmissible faite aux P.T.A. de Lycée Technique, la demi-revalorisation accordée aux personnels de C.E.T., la grave question des débuts de carrières sont significatives de la différence entre les déclarations gouvernementales et la réalité. Il ne faut cesser de dénoncer l'hypocrisie d'une telle attitude en posant les questions de fond que sont l'unification des catégories, le recrutement et la formation initiale des maîtres, ainsi que leur formation continue, celle-ci dégagée des préalables posés par le pouvoir.

Les questions d'ordre pédagogique sont indissociables de celles relatives à l'exercice de sa mission par le personnel.

Ces dernières sont également indissociables de la situation et de l'avenir des établissements technologiques du Service public.

Une attitude cohérente

C'est en fonction de sa conception du Service Public, du rôle de l'école et de la formation professionnelle pour une transformation de la société, pour une prise effective de responsabilité des travailleurs, que le S.G.E.N. C.F.D.T. poursuivra son travail au sein du C.E.G.T., parallèlement à celui de défense des intérêts des personnels et de leurs catégories.

spécial second degré

Ces quatre pages centrales sont destinées aux personnels exerçant dans tous les établissements de second degré.

Nous avons refusé de nous lancer dans l'énumération démagogique d'objectifs corporatifs. Face à la crise de l'enseignement, que la politique gouvernementale ne fait qu'aggraver (rentabilisation à outrance, fauteurs au secteur privé, licenciements massifs d'auxiliaires, projet Haby-Soisson), il y a mieux à faire.

Le SGEN, qui est la CFDT dans l'Education Nationale, présente ici un certain nombre de revendications unifiantes. Pour les appuyer, il mène actuellement les luttes, seul ou dans l'unité d'action.

Vous les renforcerez en votant pour les listes du SGEN-CFDT.

orientation

Longtemps marginale par rapport au système éducatif, l'orientation depuis une dizaine d'années s'intègre au fonctionnement de l'appareil scolaire. La mise en place des nouvelles procédures est sur ce point révélatrice : elle canalise et systématisé dans un processus administratif des phénomènes variés : expression de projet, évaluation, dialogue, décision, contrainte de la carte scolaire...

Elle dévolue au conseiller un nouveau rôle : celui de conseiller technique, de l'institution scolaire, conseiller de partenaires eux-mêmes certains des frontières de leurs fonctions. Dans le même temps il doit participer aux décisions collégiales prises dans les différents conseils, en tant que psychologue fournissant une contribution originale à la compréhension de l'élève.

On voit mal comment il peut jouer valablement ces deux rôles, si, commissions et réunions absorbant son temps les possibilités d'action directe auprès des jeunes se raréfient.

Il faut donc avoir le courage sur terrain, de résister à une application formelle des textes qui entraîne le conseiller à être présent partout (et nulle part). Que l'équipe de conseillers, en conseil de centre, propose une stratégie d'interventions différencier et opère des choix qui sauvegarde le contrat avec la réalité première et la raison d'être de l'orientation : les jeunes eux-mêmes.



direction et éducation

LES CHEFS D'ETABLISSEMENT

● Pour nous, leur mission n'est pas d'être la courroie de transmission de l'administration, mais d'animer la vie pédagogique, d'instaurer des relations humaines, et d'être le porte-parole des équipes éducatives des établissements : la notation administrative et l'augmentation des pouvoirs disciplinaires rencontrent notre opposition.

● Dans cette perspective, les droits et garanties des chefs d'établissements, (droits syndicaux et stabilité dans le poste) doivent être sauvegardés. Leur formation et leur fonction sont à redéfinir. Les procédures de nomination doivent être effectivement contrôlées paritairement par les représentants du personnel : le statut de 1969 rencontre donc notre opposition.

CONSEILLERS ET CONSEILLERS PRINCI- PAUX D'EDUCATION.

— Ces deux corps créés en 1970, ont vu leurs tâches définies par la circulaire du 31 mai 1972. « Les CE et CPE se trouvent associés de la façon la plus étroite à cette action (éducative) globale en vue de laquelle ils ont à jouer un rôle d'une importance exceptionnelle... Il n'est pas souhaitable de limiter a priori leur intervention non plus que la collaboration qu'ils ont à apporter aux chefs d'établissements au sein des équipes d'animation. »

— Pour le SGEN-CFDT, les CE et CPE sont des éducateurs travaillant en étroite collaboration avec le milieu pédagogique. Des changements sont donc nécessaires dans les mentalités et les structures.

professeurs d'école normale, directeurs d'études

Priorité à la formation des maîtres : ce n'est pas pour le SGEN-CFDT un slogan, mais la base d'une stratégie pédagogique. Il n'y aura pas de transformation de l'école sans un renouvellement total des structures et des modalités de formation des maîtres. Cela signifie concrètement :

● — l'unification de tous les centres de formation, **avec leurs personnels**, dans un ensemble universitaire : garantie d'homogénéité, de niveau, d'indépendance, d'ouverture sur la recherche pédagogique, condition d'une articulation solide de la formation théorique et de la formation pratique. Les E.N. départementales doivent être des antennes de ces centres universitaires et maintenir un foyer d'animation pédagogique dans chaque département ;

● — un style de formation conforme aux données de la **pédagogie des adultes** ;

● — un service des formateurs qui leur permette sans surcharge de faire face à leurs tâches : 6 heures de « cours » et 9 heures couvrant toutes les autres activités, organisation du travail par l'équipe pédagogique de chaque centre ;

● — par priorité, **l'alignement des services** de toutes les catégories sur la base du service des agrégés.

Les mêmes principes sont valables avec les adaptations nécessaires, pour les directeurs d'études.

Pour faire avancer ces idées nécessaires, sans perdre de temps en rivalités de catégories et de structures, professeurs d'E.N. et directeurs d'études voteront SGEN-CFDT.

certifiés, agrégés, adjoints d'enseignement

des revendications unifiantes

Le SGEN-CFDT est de loin la seconde organisation représentative dans les lycées, CES, Ecoles Normales. Il a des élus de ces trois catégories dans les CAP Nationales et Académiques, où ils contrôlent la gestion de l'administration et défendent le personnel. De même au C.E.G.T. et au Conseil Supérieur de l'Education Nationale.

Le dernier congrès du SGEN, en mars 1974, a permis de faire le point et de préciser les principales revendications : il est évident que beaucoup d'entre elles concernent d'autres catégories que les certifiés, agrégés, A.E.

LIMITER LES EFFECTIFS POUR TRANSFORMER L'ENSEIGNEMENT

● Les statistiques officielles, dont nous aimerais d'ailleurs connaître les bases exactes, ne peuvent cacher :

— que dans le 2nd cycle, les effectifs des classes augmentent (50 % dépassent 30 élèves),

— que dans le 1er cycle, la grille d'optimalisation de 1971 atteint largement son but (de moins en moins de classes de 25 à 30, qui « coûtent » plus cher).

● L'instauration de 6e communes à la dernière rentrée, n'a eu pour but, outre celui de donner l'impression de changer quelque chose, que de mieux normaliser les effectifs : la circulaire aux recteurs du 1er août, citée dans SU n° 633, le prouve.

Dans les disciplines artistiques les nouvelles modalités de répartition des élèves préconisées par le ministre, (suppression des dédoublements, toutes les classes ayant 24 élèves), constituent en fait une aggravation de la situation antérieure.

M. Haby trouve normal qu'un enseignant voie défiler chaque semaine 500 élèves...

DEPUIS LA RENTREE, LES ACTIONS EFFECTIFS-EMPLOI LANCEES PAR LE SGEN, MENEES SOUVENT DANS L'UNITE PAR DE NOMBREUSES SECTIONS, MONTRENT NOTRE VOLONTE

— DE DIMINUER LES EFFECTIFS
— DE LIMITER LE NOMBRE D'ELEVES ET DE CLASSES PAR ENSEIGNANT
— D'OBTENIR DES CREATIONS DE POSTES.

SAUVEGARDER L'EMPLOI ET LA STABILITE DU PERSONNEL

● Sous prétexte d'une « meilleure utilisation des moyens », de nombreux postes ont été supprimés en 73-74. Environ 600 nouveaux certifiés ont été mis à la disposition des Recteurs pour un an en attendant mieux (en lettres classiques, histoire-géographie, espagnol, ita-

lien, russe). Les adjoints d'enseignements n'ont souvent qu'un service partiel d'enseignement. Les documentalistes attendent toujours un statut, mis dans un tiroir depuis 1971. Dix mille maîtres auxiliaires étaient sans emploi à la rentrée : 2 000 d'entre eux, répondant à certaines conditions se voient proposer une reconversion, mais vers le seul secteur privé.

LA POLITIQUE DU PERSONNEL SUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT NE TIENT COMPTE NI DES IMPERATIFS PEDAGOGIQUES, NI DES PROBLEMES HUMAINS. LE SGEN LUTTE POUR QUE DES POSTES BUDGETAIRES SOIENT CREEES, POUR QUE LES M.A. OBTIENNENT LA GARANTIE D'EMPLOI ET DE TITULARISATION, POUR L'INTEGRATION DES A.E. AU CORPS DES CERTIFIÉS

LIBERER L'INITIATIVE COLLECTIVE DES PERSONNELS

● La notation, administrative ou pédagogique, est inutile et infantilisante : elle a pour but principal (mais non avoué) de sauvegarder des normes, de faire respecter la hiérarchie. L'univers de l'école est celui des « normes », subies ou consenties.

LE SGEN S'OPPOSE A LA NOTATION. LES INSPECTEURS PEUVENT ETRE REMPLACES PAR DES ANIMATEURS EN FONCTION POUR UNE DUREE limitee. LA CONSTITUTION D'EQUIPES DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION, PERMETTRA DE SUBSTITUER DES RAPPORTS DE GROUPES AUX RAPPORTS HIERARCHIQUES ET FAVORISERA L'INITIATIVE DES ENSEIGNANTS ET DES ELEVES.

AMELIORER LES SALAIRES, REGROUPER LES CATEGORIES

● Le SGEN se bat pour un avancement d'échelon uniforme au rythme le plus favorable, à substituer à l'actuel système « au choix » : c'est immédiatement possible pour les cinq premiers échelons.

● Il étudie, dans le cadre de l'Union CFDT des fonctionnaires, une nouvelle grille indiciaire pour le cadre A qui assure une amélioration des débuts de carrière, l'intégration dans le salaire des indemnités de toute nature, le redressement de la courbe indiciaire des certifiés entre le 3^e et le 7^e échelon, la correction de l'éventail actuel.

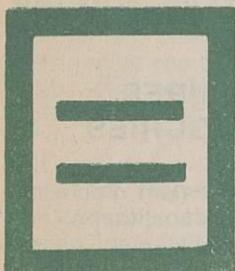
● Aux catégories multiples qui divisent le personnel enseignant, il oppose un projet unificateur basé sur une formation commune, dans des Instituts Universitaires de Pédagogie. Dans l'immédiat, le SGEN-CFDT demande l'intégration au corps des certifiés, des A.E. et des PTA, et de tous les titulaires et M.A. licenciés d'enseignement.

pegc, maîtres voie III

le sgen-cfdt votre syndicat

Un syndicat général

Maîtres de la voie III, P.E.G.C., nous travaillons dans les collèges et les premiers cycles de lycées avec les autres personnels **enseignants** (A.E., certifiés, agrégés...), les **non-enseignants** (administration, intendance, services...). Plus largement nous sommes des travailleurs de l'**entreprise Education Nationale**. Le S.G.E.N.-C.F.D.T. regroupe donc dans la même organisation tous les personnels de l'Education nationale.



Maîtres de la voie III

► **HABY doit tenir ses promesses : 21 H pour les maîtres de la VOIE III,** tel est l'objectif sur lequel nous avons lancé l'action décentralisée dès la rentrée 1973.

► **24 élèves en moyenne** pour des classes à effectifs limités.
C'est trop.

► Les esquisses de réforme (réorganisation de) ou la réforme future ne doivent pas transformer les Maîtres de la VOIE III en maîtres bouche-trous.

P.E.G.C.

► **La revalorisation du cadre A,** suivant des débuts de carrière, doit être réelle : nous ne nous contenterons pas d'une simple aumône.

► **L'indemnité compensatrice (1800 F)** doit être étendue à tous et transformée en **points indiciaires (25)** pour éviter sa dévaluation constante et accélérée.

Revendications cohérentes et unifiantes

Nos revendications sont cohérentes, elles ont pour objectif le corps unique des maîtres de la maternelle à la terminale :

► **Une première étape :** donnera aux maîtres de la VOIE III l'horaire et le traitement des P.E.G.C.

► **Une deuxième étape :** accorder à tous les maîtres du premier cycle salaire et horaire égaux.

A terme, une formation de durée égale pour un corps unique.

Votez s.g.e.n. - c.f.d.t.



Qu'est-ce que le C.e.g.t.

UNE COMPOSITION DISCUSABLE

- pour être électeur et éligible, il faut être :
 - titulaire,
 - en activité : les C.L.D. votent mais ne sont pas éligibles, les **détachés** ne sont ni électeurs, ni éligibles.
- Le C.E.G.T. est composé de :
 - 22 représentants de l'administration
 - 7 personnes qualifiées (surtout parents d'élèves)
 - 4 représentants de l'enseignement privé
 - 33 élus du personnel : enseignants, personnels de direction et d'éducation, inspecteurs.
- ces 33 représentants sont élus en 22 collèges électoraux qui morcellent les différents corps. Par exemple les **instituteurs** sont répartis entre 6 collèges ; les **certifiés** peuvent se retrouver dans 5 collèges.
- le scrutin est majoritaire dans les 16 collèges ne comportant qu'un élu, proportionnel au plus fort reste dans les 6 autres collèges. Il est donc difficile ou impossible à un syndicat minoritaire d'être représenté : mais en 1971, le S.G.E.N.-C.F.D.T. a obtenu un élu chez les agrégés et un chez les certifiés : ils ont été les porte-parole du syndicat tout entier.

UN ROLE CONSULTATIF

— le C.E.G.T. doit obligatoirement donner son avis sur les textes réglementaires (décrets, arrêtés) concernant l'enseignement et l'éducation de la maternelle à la classe terminale des lycées. C'est un organe **consultatif** : le ministre peut ne pas tenir compte de ses avis.

— les 33 élus du personnel désignent, à la proportionnelle, 15 d'entre eux pour siéger au Conseil Supérieur de l'Education Nationale : depuis 1971, Pierre Lherbier siège au C.S.E.N.. Cet organisme est obligatoirement consulté et peut donner son avis sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation, quel que soit le Ministère intéressé. La C.F.D.T. y a en outre un représentant. Le C.S.E.N. statue en appel et en dernier ressort sur certaines affaires contentieuses et disciplinaires. Ainsi AUBAN, M.I. injustement révoqué par un conseil de discipline, a été réintégré en appel.

— le rôle des élus du S.G.E.N.-C.F.D.T. au C.E.G.T. (et au C.S.E.N.) est défini par l'organisation :

- faire connaître nos objectifs et se faire l'écho des luttes menées,
- combattre les mesures dangereuses présentées par le pouvoir,
- recueillir les renseignements utiles au combat syndical,
- défendre le service public et les personnels.

Dans les établissements comme à tous les niveaux de la lutte syndicale, le S.G.E.N.-C.F.D.T. sera présent.

P. Fleith

menaces sur l'école

Ce que nous savons du projet Haby laisse apparaître une visée fondamentale : faciliter la réussite individuelle des futures élites de la société. Simultanément, tout est fait pour l'adaptation des futurs travailleurs au système de production de caractère capitaliste.

C'est ainsi que dès l'école maternelle, on voit se dessiner la distinction entre « surdoués » et « moins doués », les premiers promis à la voie noble des études « abstraites » conduisant aux postes de responsabilité, les seconds rejetés vers le « concret » et les tâches d'exécution. Par là, l'école contribuera davantage à maintenir les hiérarchies correspondant à l'actuelle division sociale du travail.

Indépendamment de ce premier jugement relatif à un état de projet, le S.G.E.N.-C.F.D.T. avance 6 exigences :

- l'affirmation du rôle du **service public de l'Education Nationale**.
- une réforme de la **formation initiale et permanente des maîtres** répondant aux propositions du S.G.E.N.-C.F.D.T. : formation en Université, commune à tous les enseignants, pour avancer dans la voie d'un corps unique des maîtres de la maternelle à l'université.
- **L'annonce de moyens financiers nouveaux**, renversant une politique budgétaire d'économies systématiques. Une réforme sans moyens à l'appui restera un replâtrage, dont les jeunes des classes populaires feront les frais une fois de plus.
- un changement de politique, passant notamment par l'abrogation des articles de la **loi ROYER** qui permettent de tourner l'obligation scolaire, et par l'abandon de l'enseignement par **alternance** envisagé pour une partie des futures classes de 4^e et 3^e.
- la priorité accordée à tous les niveaux à la transformation des contenus et des méthodes d'enseignement, afin qu'ils ne constituent plus le principal moyen de sélection sociale.
- et de ce point de vue, la révision complète du plan jusqu'ici proposé concernant l'école préélémentaire et élémentaire.

*

Dans la période actuelle, les tâches prioritaires sont :

1. le développement de l'action « effectifs », en soulignant les aspects pédagogiques.
2. Le combat pour la garantie de l'emploi et les conditions de travail des personnels titulaires et auxiliaires.
3. La poursuite avec la C.F.D.T. de l'effort pour développer dans l'opinion la prise de conscience de l'enjeu politique et social de l'éducation.

Dans cette optique, revendications et pratique enseignante, se rejoignent. C'est le sens de l'action syndicale telle que la connaît et la mène le S.G.E.N.-C.F.D.T.

Michel Armand

UN SYNDICAT C.F.D.T.

le syndicat général de l'éducation nationale



« Adhérer à la C.F.D.T. n'est pas un moyen de se réchauffer au contact de la classe ouvrière, mais un moyen de mener efficacement le combat avec tous les travailleurs ».

Edmond Maire

Syndicat général qui, conscient de l'égale dignité de tous les personnels, ayant pour objectif d'aboutir à un corps unique des maîtres, regroupe en une seule organisation tous les personnels de l'Education Nationale.

Syndicat Confédéré Le S.G.E.N.-C.F.D.T. ne pose pas le problème de l'unité syndicale, en enfermant les

enseignants dans un ghetto. Il met l'accent **prioritaire** sur l'alliance entre les travailleurs de toutes les catégories et de toutes les professions unis dans un même combat et animés par des perspectives communes : instaurer un socialisme autogestionnaire.

C'est tout le sens de son appartenance à la C.F.D.T., centrale ouvrière forte d'un million d'adhérents.

L'école est l'affaire de tous les travailleurs

Cette alliance prioritaire avec les travailleurs fonde notre conception de l'action syndicale : les personnels de l'Education Nationale, travailleurs salariés, comme les autres, luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail, et pour la transformation de l'école avec tous les travailleurs. Cette transformation ne peut être le fait des seuls enseignants et personnels du service public, elle

doit être élaborée avec l'ensemble des travailleurs.

C'est pourquoi un syndicalisme « enseignant », non affilié à une centrale ouvrière est, par nature, mutilé. Ce constat n'exclut pas, pour nous la volonté d'aboutir à l'unité d'action sur des objectifs précis et des moyens d'action clairs, déterminés et mis en œuvre par les organisations syndicales également responsables.

La C.F.D.T. dans l'enseignement public : c'est le S.G.E.N.

S.g.e.n.-C.f.d.t.
5, rue Mayran
75-Paris (9e)

BULLETIN D'ADHESION

NOM EN CAPITALES

M. Mme Mlle Prénom
Nom de jeune fille Né (e) le 19

Fonction : Spécialité : Echelon :

Etablissement :

Code postal

N° Rue :

Ville :

Adresse personnelle :

N° Rue

Ville

Déclare adhérer au S.G.E.N. - C.F.D.T. et avoir pris connaissance des principes d'action du syndicat.

Date :

Signature